

<http://inegalites.fr/pollution-travail>



Les milieux sociaux sont inégaux face à la pollution au travail

- Thèmes - Emploi -



Date de mise en ligne : jeudi 22 février 2024

Date de parution : 3 janvier 2015

Copyright © Observatoire des inégalités - Tous droits réservés

30 % des salariés déclarent respirer des poussières ou des fumées au travail, selon les données 2019 du ministère du Travail [1]. Cette nuisance concerne près des deux tiers des ouvriers, contre à peine un cadre supérieur sur dix, à peu près dans les mêmes proportions qu'il y a presque quinze ans. De la même manière, ce sont les ouvriers qui sont le plus en contact avec des produits nocifs sur leur lieu de travail : la moitié sont concernés, contre 12 % des cadres et seulement 6 % des employés administratifs des entreprises, par exemple.

Enquête après enquête, la pollution au travail ne recule pas et les écarts entre milieux sociaux persistent. En matière d'exposition aux fumées et aux poussières, les inégalités entre cadres et ouvriers se sont même aggravées : l'exposition des cadres diminue, mais ce n'est pas le cas pour les ouvriers.

C'est sans doute dans le travail que les inégalités environnementales sont les plus grandes. Le bruit, les poussières et les produits dangereux marquent les corps autant que la [pénibilité physique](#). Ces nuisances subies tous les jours entraînent à la longue une fatigue, des maladies et des handicaps qui réduisent la qualité de vie de ceux qui y sont le plus soumis. L'écart est très grand dans ce domaine entre l'univers des bureaux et l'environnement hostile subi par une grande majorité des ouvriers.

Nuisances liées à l'environnement du travail selon la catégorie socioprofessionnelle Unité : %				
	2005	2013	2016	2019
Respirer des fumées ou des poussières				
Cadres	12,6	10,9	9,9	8,6
Professions intermédiaires	23,1	23,1	21,9	22,6
Employés	23,2	21,7	22,1	24,9
Ouvriers	64,2	66,3	66,2	64,6
Ensemble	32,4	30,7	30,0	30,3
Être en contact avec des produits dangereux				
Cadres	12,4	13,4	13,5	12,1
Professions intermédiaires	25,5	27,9	27,0	26,4
Employés	21,7	23,1	23,6	29,3
Ouvriers	48,2	51,6	50,6	49,7
Ensemble	28,2	29,3	28,8	29,9

Lecture : 64,6 % des ouvriers respirent des fumées ou des poussières en 2019.

Source : enquête

Pollution au travail : les hommes bien plus souvent concernés

En 2019, deux fois plus d'hommes que de femmes déclarent respirer des fumées ou des poussières sur leur lieu de travail selon le ministère du Travail. De la même manière, 1,5 fois plus d'hommes travaillent au contact de produits dangereux. Ces écarts sont particulièrement marqués au sein des professions intermédiaires : 35 % des hommes travaillent dans la fumée ou la poussière contre 11 % des femmes ; 36 % des hommes sont au contact de produits dangereux contre 18 % des femmes. Du côté des employées, même si elles sont moins exposées aux produits dangereux que leurs homologues masculins (34 %), 28 % sont malgré tout concernées. Une proportion importante qui peut s'expliquer par la présence massive des femmes dans les secteurs de la santé et des services à la personne. Enfin, plus de la moitié des ouvriers sont confrontés à ce risque, contre 41 % des ouvrières.

Qui travaille dans le bruit ?

15 % de l'ensemble des salariés sont concernés par des nuisances sonores, un niveau qui reste stable depuis une quinzaine d'années. Concrètement, à leur poste de travail et en raison du bruit, ils déclarent ne pouvoir entendre une personne placée à deux ou trois mètres que si cette dernière élève la voix. Avec un impact à long terme non seulement sur l'audition des personnes, mais aussi sur leur santé en général.

Travailler dans le bruit n'est pas le lot de toutes les catégories socioprofessionnelles. Près d'un tiers des ouvriers affirment subir des nuisances sonores dans le cadre de leur travail, contre seulement 6 % des cadres supérieurs, soit six fois moins que les ouvriers. 13 % des professions intermédiaires travaillent dans le bruit mais, parmi elles, un quart des contremaîtres et agents de maîtrise sont concernés. Un peu plus d'un employé sur dix dit aussi subir des nuisances sonores sur son lieu de travail. Cette catégorie socioprofessionnelle est l'une des moins concernées mais elle a connu la plus forte augmentation de cette nuisance : + 3,4 points entre 2005 et 2019.

Part des salariés qui déclarent entendre une personne placée à deux ou trois mètres à condition qu'elle élève la voix.
Lecture : 31,2 % des ouvriers déclarent subir des nuisances sonores au travail en 2019.

Source : enquêtes Conditions de travail, ministère du Travail - © Observatoire des inégalités

[Graphique](#) [Données](#)

Qui est exposé aux produits cancérogènes ?

Un salarié du secteur privé sur dix est exposé à des produits chimiques cancérogènes sur son lieu de travail, comme par exemple le benzène, la silice ou des fibres d'amiante, selon l'enquête 2017 du ministère du Travail [2]. Un tel environnement concerne au total 1,8 million de travailleurs. Les ouvriers qualifiés sont trois fois plus soumis à ces produits que la moyenne des salariés, et seize fois plus que les cadres supérieurs. Ces produits chimiques provoquent des cancers ou en augmentent le risque, s'ils sont inhalés, ingérés ou s'ils pénètrent dans la peau. Le secteur de la construction est le plus concerné : 30 % des salariés (en majorité des hommes) qui y travaillent sont exposés à de telles substances nocives, contre 7 % des salariés du tertiaire, les moins touchés par ce risque sanitaire.

Les milieux sociaux sont inégaux face à la pollution au travail

Entre 2003 et 2017, la part des salariés exposés à au moins un produit chimique cancérigène a diminué de 13,8 % à 9,7 %. Cette amélioration notable est en partie due aux changements de procédés de production, au remplacement de produits cancérigènes par des produits moins dangereux, et s'explique aussi plus généralement par le déclin de l'emploi industriel.

La baisse a eu lieu exclusivement entre 2003 et 2010. Entre les deux enquêtes de 2010 et 2017, le niveau d'exposition a stagné autour de 10 %. Les ouvriers qualifiés et les employés de commerce et de services sont même davantage soumis en 2017 qu'en 2010 à au moins un produit chimique cancérigène sur leur lieu de travail. Le secteur de la construction a également connu une hausse importante (+ 6 points) de cette exposition entre 2010 et 2017.

Ensemble des salariés du privé. Lecture : en 2017, 30 % des ouvriers qualifiés sont exposés à au moins un produit chimique cancérigène sur leur lieu de travail.

Source : enquêtes Sumer, ministère du Travail - © Observatoire des inégalités

[Graphique](#) [Données](#)

Photo / © Smedeverac

[1] « 35 ans d'évolutions des conditions de travail », ministère du Travail, novembre 2023.

[2] « [Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ?](#) », Dares analyses n° 041, ministère du Travail, septembre 2019.